

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 5 juin 2019 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

Mme Julie Bois
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2019-06-85 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2019-06-86 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de juin tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 5 juin 2019 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de mai
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Rapport d'inspection du Chubb Edwards
 - 4.2.2 Desjardins – Commandite pour Champignons en fête
 - 4.2.3 MTMDET – Offre de balayage
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport du maire
 - 5.3 Adoption du rapport d'activités – Schéma de couverture de risques de la MRC d'Abitibi
 - 5.4 Nomination des inspecteurs municipaux et de l'adjointe
 - 5.5 Autorisation d'utilisation du budget de Champignons en fête
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée

2019-06-87 3. Adoption du procès-verbal de mai

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2019.

Adoptée

4. Correspondances :

2019-06-88 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Rapport d'inspection de Chubb Edwards

Mention est faite concernant le rapport d'inspection de Chubb Edwards reçu de la Fabrique de la paroisse de St-Mathieu.

4.2.2. Desjardins – Commandite pour Champignons en fête

Mention est faite concernant la commandite de 750 \$ reçue de Desjardins pour soutenir l'activité Champignons en fête.

4.2.3 MTMDET – Offre de balayage

Mention est faite concernant l'offre de balayage et de ramassage des abrasifs et du gravier sur la chaussée ainsi que sur les accotements en zone urbaine reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports

5. Administration

2019-06-89 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Mai 2019

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 473,33 \$
SALAIRES EMPLOYÉS		15 814,61 \$
Conférence des préfets de l'A-T	Frais conférence Martin Roch	50,00 \$
TOTAL		19 337,94 \$

Comptes payés par ACCÈS D		
ENERGIR	Gaz naturel Avril	124,26 \$
HYDRO-QUÉBEC	Rue Avril	133,03 \$
	Ssol Église	1 438,99 \$
	Fontaine Mars Avril 2019	36,73 \$
VISA DESJARDINS	Brunch, Conseil Avril	863,93 \$
TOTAL		2 596,94 \$

Comptes payés par chèque		
ADMQ	Conférence	57,49 \$
	Congrès 2019	619,72 \$
ANDRÉ LABBÉ	Soutien Urbanisme	1 188,07 \$
ANNIE GRAVEL	Remb dépenses Encombrants	1 000,00 \$

APSAM	Formation Espaces Clos	181,96 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	Arbres pr compensation	240,00 \$
BIGUÉ AVOCATS	Service juridique avril	296,81 \$
	Service Juridique Avril 2019	325,66 \$
BMR BERGERON & FILLES INC.	Goudron Chemin	54,43 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	Papier 11x17 Pochette	114,61 \$
CANADIAN TIRE	Pièces Niveleuse	38,59 \$
	Poubelle garage	80,46 \$
CLAUDE AYOTTE	Remb Couches C Ayotte	100,00 \$
COOP IGA AMOS	Tisane- Rencontre	19,44 \$
	Vendredi Pizza	47,28 \$
	Diner d'Équipe	74,15 \$
	Brunch 100e	21,94 \$
COOP NOVAGO (LA)	Clé ssol	9,15 \$
	Sac Asphalte Froide	247,93 \$
	Asphalte froide & Goupille	252,28 \$
	Chlore	20,67 \$
	Asphalte Froide	275,48 \$
	Peinture rouge	21,34 \$
	Bidon Essence & Entonnoir	77,70 \$
ENVIROBI	Conteneur Eska Avril	287,44 \$
ESKA INC.	Eau Mai 2019	956,59 \$
H2LAB INC.	Analyse avril 2019	67,50 \$
Kathy-Ann Vigneault	Remb Couches Lavables	100,00 \$
L'infuseur Distribution	Eau bureau	57,00 \$
LOCATION AMOS	Propane	15,32 \$
LOCATION LAUZON AMOS	Torche au propane	28,00 \$
	Location bonbonne Propane	60,93 \$
	Bouchon pompe a gaz	25,87 \$
	Hose pour propane	28,00 \$
	Filtre tracteur pelouse	51,63 \$
	Location tank propane	70,06 \$
	tank 100 lbs mars-avril	86,05 \$
LOCATION ÉLITE INC.	Location Camion Eau Mai 2019	229,03 \$
M&M NORD-OUEST INC.	Pièces pour fusil à graisser	49,76 \$
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Collets ajustables	20,52 \$
	Pièces pour Fontaine	112,65 \$
MICHELLE ST-AMANT	Entr Paysager Paiement 1 de 2	630,00 \$
MILLAIRE & GODBOUT INC.	Garage Rod à souder	119,06 \$
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Police 1er paiement	32 501,00 \$

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE	Formation Inspect. Plaintes	115,03 \$
PAVAGE ABITIBI	Balayage intersection	826,31 \$
PETRONOR INC.	Diesel Mai 2019	3 595,26 \$
POSTES CANADA	Journal Avril Médiapost Brunch	88,80 \$
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Avril 2019	82,00 \$
	Essence Mai 2019	93,34 \$
	Essence Mai 2019	118,03 \$
	Essence Avril 2019	120,97 \$
	Essence Mai 2019	134,00 \$
SANIMOS INC.	Conteneurs Eska Mai 2019	247,20 \$
	Collecte mai	7 250,91 \$
	Conteneurs ESKA juin	247,20 \$
	collecte juin	5 833,50 \$
SIMON SIMARD	Balai	54,92 \$
	Repas formation	10,93 \$
	Repas Formation	10,06 \$
	Sac Poubelle	3,44 \$
	IGA Eau Bureau	5,99 \$
	IGA Eau Bureau	55,35 \$
SMS ÉQUIPEMENT INC.	Couteau Niveleuse	11 385,83 \$
SOCAN	Rapport jan à mars 2019	72,94 \$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	Lubrifiant Niveleuse	17,58 \$
	Maintenance Niveleuse & pièces	2 380,28 \$
STÉPHANE PROVENCHER	Essence Pick-up Mai	120,02 \$
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.	Honoraires avril	965,09 \$
Stéphanie Bisson	Remboursement couches lavables	100,00 \$
Sylvain Tanguay	Formation image médiatique	150,00 \$
Usinar Inc.	Soudure Tuyau Niveleuse	127,91 \$
VILLE D'AMOS	LET & Écocentre Avril 2019	2 268,65 \$
ZIP LIGNES	Panneaux chaussée Inondée	553,26 \$
ÉQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	Dossards/Harnais/Gants/Lunette	284,02 \$
TOTAL		78 180,39 \$
GRAND TOTAL		100 115,27 \$

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mai pour un total de 100 115,27\$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

5.2 Dépôt du rapport du maire

Tel que le prescrit l'article 176.2.2 du Code municipal le rapport du maire 2017 est déposé et fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Rapport du maire 2018

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard, lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur au 31 décembre 2018 dresse le constat suivant :

	Réalisations	Budget
Recettes 2018	1 534 449 \$	1 337 593 \$
Dépenses 2018	1 278 290 \$	1 371 435 \$
Résultats avant affectations	256 159 \$	(33 842) \$
Affectations	45 655 \$	33 842 \$
Résultats nets de l'exercice	301 814 \$	0 \$

Martin Roch, maire

Rapport déposé le : 6 juin 2018

2019-06-90 5.3 Adoption du rapport annuel 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU que la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2018, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le rapport annuel 2018 avec la correction des articles 3.1 et 3.2 de l'annexe 1 au sujet de la campagne et des visites de prévention réalisées à St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

2019-06-91 5.4 Nomination des inspecteurs municipaux et de l'adjointe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner l'inspecteur municipal et peut nommer des adjoints à l'inspecteur municipal, et ce afin de répondre aux besoins des citoyens et assurer un service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 221 régissant l'émission des permis et certificats stipule que c'est le conseil municipal qui peut procéder à la nomination de l'inspecteur municipal, responsable de l'émission des permis et certificats et de ses adjoints ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de confirmer que monsieur Ronald Patry et madame Anne-Renée Jacob agissent à titre d'inspecteur et d'inspectrice municipale et de responsables de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité et que madame Lydia Bédard-Maranda agit à titre d'adjointe aux inspecteurs municipaux.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2019-06-92 5.7 Autorisation d'utilisation du budget de Champignons en fête

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser que le comité organisateur utilise le budget prévu pour engager les dépenses reliées à l'activité « Champignons en fête ».

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Varia

Aucun sujet au varia.

7. Période de questions

Aucune question de l'assemblée.

2019-06-93 8. Levée de la séance

À 20 h 47, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière